

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET
8 RUE ALBERT CAMUS
85190 AIZENAY
Tel : 0230322930

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fournitures scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 79
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/01/2024

Réuni le : 08/02/2024

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les listes des fournitures scolaires préconisées pour l'entrée en classe de Seconde Générale et Technologique.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Proviseur rappelle les attentes ministérielles relatives aux fournitures scolaires.

La réduction des charges financières qui pèsent sur les familles à chaque rentrée scolaire doit constituer une priorité absolue pour rapprocher les familles de l'École et mener à la réussite de tous les élèves. En conséquence, les écoles et les établissements doivent s'attacher à produire des listes de fournitures raisonnables.

Le Président du Conseil d'Administration propose au vote pour avis la liste de fournitures scolaires préconisées pour l'entrée en classe de Seconde Générale et Technologique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0